



H3 – INS 20 version C

Note d'information aux clients : gestion des données personnelles et RGPD

Information aux clients : gestion des données personnelles dans le cadre du RGPD (Registre Général de la Protection des Données)

Le laboratoire de biologie médicale BIORIV s'engage à respecter le Règlement européen 2016/679 du 27/04/2016 relatif à la protection des données personnelles (ci-après le « RGPD ») et la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

BIORIV accorde une grande importance à la protection de votre vie privée. Notre Laboratoire est responsable du traitement de vos données personnelles. Le présent document a pour objet de vous informer de la manière dont nous utilisons et protégeons vos données personnelles, ainsi que des raisons pour lesquelles nous traitons ces données. Il s'applique uniformément à toutes nos prestations.

1. QUELLES DONNÉES PERSONNELLES TRAITONS-NOUS ?

Nous collectons et utilisons uniquement les données personnelles qui nous sont nécessaires dans le cadre de notre activité pour rendre des résultats d'examens de biologie.

Nous pouvons être amenés à **collecter différentes catégories de données personnelles** auprès de vous, notamment :

- Informations d'identification et de contact (nom de naissance, **nom d'usage**, prénom, date de naissance, sexe et lieu de naissance adresse postale, numéro de téléphone fixe et portable, **adresse électronique**)
- votre numéro de sécurité sociale, **vosre identifiant national de santé (INS)**
- Les renseignements cliniques pertinents (maladies connues, antécédents médicaux, traitements, etc),
- Données permettant le remboursement des prestations auprès du régime obligatoire et du régime complémentaire.
- Les données que nous utilisons peuvent être collectées directement auprès de vous (à l'accueil, par téléphone) ou sur la "fiche de transmission et de suivi médical" (si vous faites appel à un préleveur extérieur).
- **l'identité des médecins que vous consultez,**

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à **conserver des données personnelles**. Les échantillons biologiques sont testés ; les résultats sont transmis (cf 3) puis conservés dans notre système informatique. De même, les données administratives (information d'identification et de contact ; données permettant le remboursement des prestations) sont conservées au sein de notre Système Informatique.

2 POURQUOI ET SELON QUELLES BASES DE TRAITEMENT UTILISONS-NOUS VOS DONNÉES PERSONNELLES ?

- a. Pour identifier les échantillons biologiques, dans le respect de nos exigences légales, réglementaires et normatives
- b. Pour interpréter les résultats d'examen
- c. Pour rendre les résultats (prescripteur, patient)
- d. Dans certains cas, dans le respect de la législation, nous pouvons être amenés à conserver les échantillons en vue de tests complémentaires.
- e. Vos échantillons et les données personnelles qui y sont associées peuvent être transmises à un laboratoire sous-traitant avec lequel nous avons une convention ou à un centre de référence (pour expertise ou à la demande des autorités)
- f. Pour effectuer auprès de l'Agence Régionale de Santé, une déclaration en cas de maladie à déclaration obligatoire (sous forme anonymisée ou non, selon les cas)
- g. Pour permettre le traitement administratif de votre dossier par nos services, en lien avec les organismes payeurs
- h. Pour répondre aux demandes officielles d'autorités autorisées (médecin inspecteur de la sécurité sociale)
- i. Vos données peuvent être agrégées en statistiques anonymisées et fournies aux autorités requérantes ou utilisées en interne

3. À QUELLES CATÉGORIES D'ENTITÉS VOS DONNÉES PERSONNELLES POURRONT-ELLES ÊTRE DIVULGUÉES ?

Vos résultats sont divulgués :

- **Aux professionnels de santé** : prescripteur, préleveur (dans les limites de la typologie d'analyse déterminée par le laboratoire). NB : le résultat n'est jamais transmis par nos soins au médecin d'une assurance.

Les modalités de rendu sont : papier (poste ou amené au cabinet), fax ou mail crypté selon le choix du prescripteur.

Les résultats peuvent aussi être divulgués au centre de référence, au laboratoire sous-traitant ou à l'ARS (cf ci-dessus.)

- **Au patient (dans le respect de la législation)**

- Cas du patient majeur : les résultats sont transmis dans le respect de la législation.

- Cas du patient mineur / majeur incapable : dans le cadre d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) ou de contraception, le bilan n'est transmis qu'au prescripteur ; dans les autres cas, les résultats sont transmis au représentant légal.

Les résultats sont rendus en main propre au laboratoire, par la poste ou via un serveur internet sécurisé (Serveur LEO).

Afin de participer efficacement à votre prise en charge, les laboratoires BIORIV alimenteront votre Dossier Médical Partagé via votre espace « Mon espace santé » et y déposeront vos comptes-rendus de biologie médicale, les documents utiles à la prévention, la continuité et la coordination de vos soins. Vous pouvez vous y opposer directement sur votre espace santé pour un motif légitime mais cela pourrait entraîner des conséquences sur la qualité de votre prise en charge.

Vous pouvez également aller masquer vos documents sur <https://www.monespacesante.fr/>.

4. QUELS SONT VOS DROITS ET DE QUELLE MANIÈRE POUVEZ-VOUS LES EXERCER ?

En complément du paragraphe précédent, nous vous informons que, conformément à la réglementation en vigueur portant sur la protection des données personnelles, vous disposez à tout moment, d'un droit d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation des données personnelles vous concernant (dans la limite du respect des obligations légales qui s'imposent à BIORIV s'agissant des examens biologiques et notamment de l'archivage de leurs résultats).

Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives à la conservation, l'effacement ou la communication de vos données personnelles, applicables après votre décès. **Les Données à caractère personnel seront supprimées, sauf nécessité de conservation pendant une durée déterminée pour des motifs tenant aux obligations légales et réglementaires et/ou aux délais légaux de prescription auxquels BIORIV est tenu.**

Nous vous informons que vous disposez de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en cas de contestation.

5. DE QUELLE MANIÈRE POUVEZ-VOUS PRENDRE CONNAISSANCE DES MODIFICATIONS APPORTÉES À CE DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES DONNÉES PERSONNELLES ?

Dans un monde en constante évolution technologique, nous actualiserons régulièrement ce document. Nous vous invitons à prendre connaissance de la dernière version de ce document sur notre site internet www.bioriv.fr.

6. COMMENT NOUS CONTACTER ?

Si vous avez des questions concernant l'utilisation de vos données personnelles visées par le présent document, vous pouvez contacter la Direction en contactant un des sites du Laboratoire ou **envoyer un courriel à dpo.bioriv@gmail.com**

Toute demande doit être accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité avec photographie afin que nous puissions nous assurer de votre identité avant toute modification des données personnelles vous concernant. Nous nous engageons apporter une réponse à votre demande dans un délai de 8 jours.